



RÉFÉRENTIEL DE CONTRÔLE

PG MAINTENANCE

	Libellé	OUI	NON	Sans objet	Si non : niveau
Matériel	1 Le technicien de maintenance présent dispose du matériel nécessaire à la réalisation de l'audit				impossible
Appareil	2 La chaudière est en service (chauffage et/ou ECS)				
Attestation d'entretien	3 Le document est une attestation d'entretien telle que définie par l'arrêté du 15 septembre 2009				2
	4 Si la plaque signalétique de l'appareil est accessible et lisible, ses informations sont correctement reportées sur l'attestation				1
	5 L'attestation mentionne la vérification des dispositifs de sécurité de l'appareil et, si nécessaire, du DSC				2
	6 L'attestation mentionne les différentes mesures nécessaires réalisées lors de l'opération (températures des fumées, CO dans l'atmosphère et dans les fumées, tirage thermique du conduit de fumées)				2
	7 L'attestation comporte les informations éventuelles sur des défauts à corriger sur l'installation				2
	8 L'attestation comporte les informations éventuelles sur le bon usage de l'appareil et de l'installation				1
	9 L'attestation comporte les éventuelles améliorations à apporter et les avantages du remplacement de l'appareil s'il est vétuste				1
Opération d'entretien	10 L'audit permet de vérifier le nettoyage du corps de chauffe				3
	11 La procédure de vérification du fonctionnement des dispositifs de sécurité de l'appareil est connue				3
	12 Les dispositifs de sécurité de l'appareil sont en bon état				3
	13 Il n'y a pas débordement à l'allumage				3
	14 Le débit de gaz de l'appareil est conforme				2
	15 Si le conduit de raccordement est accessible, il est démontable, en bon état et mis en œuvre dans un matériau adapté avec un tracé correct				2
	16 Si l'appareil est raccordé à un dispositif VMC-gaz, la bouche BAZ est propre				1
	17 Le vase d'expansion est sous pression				1
	18 L'eau du réseau est claire				1
	19 Le circulateur de chauffage fonctionne				1
	20 La pression du réseau hydraulique de chauffage est correcte				1
	21 Les mesures (températures des fumées, CO dans l'atmosphère et dans les fumées, tirage thermique du conduit de fumées) font ressortir des résultats corrects				2
Installation existante	22 L'installation intérieure domestique de gaz existante répond aux critères essentiels de sécurité				Selon le Référentiel AFG